

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 1 de 3

Résolutions adoptées à la 0145^e séance
tenue le 21 janvier 2020

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 11 février 2020

E-0145-5.1 ADOPTION D'UN RÉGIME D'EMPRUNTS ENTRE L'UDEM ET LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
2020-A0016-0145^e-576 et 576.1

Il est résolu par le Comité exécutif :

1. que soit institué, pour les fins du Projet réalisé dans le cadre du Programme, un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 juin 2020, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès de Financement-Québec, pour un montant n'excédant pas 5 501 409,50 \$ en monnaie légale du Canada, auquel s'ajoutent les intérêts applicables aux emprunts à long terme;
2. qu'aux fins de déterminer le montant auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur;
3. que, sous réserve du montant maximal déterminé au paragraphe 1, chaque emprunt à long terme comporte les caractéristiques et limites suivantes :
 - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et Financement-Québec;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre de Financement-Québec;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 430-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
 - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt à long terme et des intérêts dus sur celui-ci, ainsi que des frais de gestion et d'émission, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention à recevoir de la Ministre pour la réalisation du Projet dans le cadre du Programme, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur de Financement-Québec, aux termes d'un acte d'hypothèque mobilière à intervenir entre l'Emprunteur et Financement-Québec;
4. que l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
5. que l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

le vice-recteur adjoint aux finances, le trésorier, le secrétaire général ou le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt à long terme, tout acte d'hypothèque et tout billet, à consentir à toutes les clauses et les garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts à long terme, à en donner bonne et valable quittance, à livrer le billet constatant l'emprunt à long terme ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux emprunts à long terme.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 2 de 3

Résolutions adoptées à la 0145^e séance
tenue le 21 janvier 2020

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 11 février 2020

E-0145-5.2 RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2018-2019 DU SYSTÈME D'INFORMATION FINANCIÈRE
DES UNIVERSITÉS (SIFU) – APPROBATION
2020-A0016-0145^e-580

Le Comité exécutif, conformément au document **2020-A0016-0145e-580** déposé aux archives :

- approuve la conclusion de la convention de collaboration au sein de l'Institut de recherche en biologie végétale de Montréal à intervenir entre l'Université de Montréal, la Ville de Montréal et l'Institut de recherche en biologie végétale de Montréal;
- autorise la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Mme **Marie-Josée Hébert**, le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, et le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. **Éric Filteau**, à signer cette convention après qu'elle aura été visée par la Division des affaires juridiques;
- autorise la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Mme **Marie-Josée Hébert**, le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, et le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. **Éric Filteau**, à signer tout éventuel amendement à la convention après qu'il aura été visé par la Division des affaires juridiques, si applicable.

E-0145-6.1 CENTRE INTERNATIONAL DE CRIMINOLOGIE COMPARÉE (CICC) - NOMINATION DU
DIRECTEUR
2020-A0016-0145^e-581; 581.1; 581.2

Le Comité exécutif nomme M. **Rémi Boivin**, professeur agrégé à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences, en tant que directeur du Centre international de criminologie comparée, et ce, pour un mandat débutant le 22 janvier 2020 et se terminant le 31 mai 2024, le tout conformément aux documents **2020-A0016-0145e-581** et ses **annexes** déposés aux archives.

E-0145-6.2 CHAIRE DE RECHERCHE EN SOINS INFIRMIERS À LA PERSONNE ÂGÉE ET À LA
FAMILLE - NOMINATION DE LA TITULAIRE
2020-A0016-0145^e-582

Le Comité exécutif nomme Mme **Anne Bourbonnais**, professeure agrégée à la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal, en tant que titulaire de la Chaire de recherche en soins infirmiers à la personne âgée et à la famille, et ce, pour un deuxième mandat de cinq (5) ans débutant le 1er juin 2020 et se terminant le 31 mai 2025, le tout conformément aux documents **2020-A0016-0145e-582** et son **annexe** déposés aux archives.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 3 de 3

Résolutions adoptées à la 0145^e séance
tenue le 21 janvier 2020

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 11 février 2020

E-0145-6.3 NOMINATIONS ET RENOUVELLEMENTS DE PROFESSEURS-CHERCHEURS
2020-A0016-0145^e-577

Le Comité exécutif procède aux nominations et aux renouvellements des professeurs et chercheurs dont les noms paraissent au document **2020-A0016-0145e-577.1** déposé aux archives.

E-0145-6.4 COMITÉ DE DISCIPLINE POUR LES MEMBRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT - NOMINATIONS
2020-A0016-0145^e-579

Le Comité exécutif nomme les personnes suivantes au Comité de discipline pour les membres du personnel enseignant :

- M. **Jean-Pierre Marquis**, professeur titulaire au Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences, à titre de professeur de carrière, et ce, pour un mandat échéant le 31 mai 2024;
- Mme **Michèle Brochu**, professeure titulaire au Département de pharmacologie et de physiologie de la Faculté de médecine et vice-rectrice adjointe aux études supérieures, à titre de professeur de carrière exerçant des fonctions d'officier et à titre de substitut au président, et ce, pour un mandat échéant le 31 mai 2020.

E-0145-6.5 OCTROIS DE GRADES
2020-A0016-0145^e-578

Le Comité exécutif décerne les grades de premier cycle et de cycles supérieurs de HEC Montréal et de Polytechnique Montréal, conformément aux documents **2020-A0016-0145e-578** à **578.4** déposés aux archives.

Le secrétaire général

Alexandre Chabot